

## RAPPORT DE GESTION 2022

### Table des matières

<b>1-Tableau des emplois (Tableau 1)</b> .....	2
2-Tableau des autorisations budgétaires (Tableau 2) .....	3
2.1 – Les dépenses de personnel .....	3
<b>2.1.1 - Analyse de la masse salariale</b> .....	3
<b>2.1.2 - Indicateurs</b> .....	6
2.2 – Les dépenses de fonctionnement .....	6
2.3 – Les dépenses d'investissement .....	7
3-Tableau des dépenses par origine et destination (Tableau 3) .....	7
4-Tableau des recettes par origine (Tableau 3bis) .....	9
5-Tableau d'équilibre financier (Tableau 4) .....	10
6-Tableau des opérations pour compte de tiers (Tableau 5).....	11
<b>7- Tableau des recettes fléchées (tableau 8)</b> .....	11
8-Analyse de la soutenabilité budgétaire.....	11

Le rapport de gestion est établi par l'ordonnateur. Il a pour objet de commenter et d'analyser l'exécution budgétaire au regard de la prévision, l'équilibre financier qui en résulte et la soutenabilité de l'exécution.

## 1-Tableau des emplois (Tableau 1)

Les emplois exprimés en **équivalents temps plein** (ETP) prennent en compte la quotité travaillée des agents.

Les emplois exprimés en **équivalent temps plein travaillé** (ETPT) prennent en compte la quotité travaillée des agents et leur période d'activité sur l'année.

Catégories d'emplois	Nature des emplois	Emplois sous plafond Etat			Emplois financés sur ressources propres			Global			
		Compte financier 2021	BR2 voté 2022	Compte financier 2022	Compte financier 2021	BR2 voté 2022	Compte financier 2022	Compte financier 2021	BR2 voté 2022	Compte financier 2022	
		En ETPT			En ETPT			En ETPT			
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	106,2	105,7	105,3				106,2	105,7	105,3
		CDI	28,0	30,3	29,7	14,0	14,3	14,3	42,0	44,6	44,0
	Non permanents	CDD	25,0	28,5	24,3	67,4	66,2	58,5	92,4	94,7	82,8
<b>S/total EC</b>			<b>159,2</b>	<b>164,4</b>	<b>159,2</b>	<b>81,4</b>	<b>80,5</b>	<b>72,8</b>	<b>240,5</b>	<b>244,9</b>	<b>232,0</b>
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
BIATOSS	Permanents	Titulaires	96,4	98,9	96,7				96,4	98,9	96,7
		CDI	10,0	12,2	12,3	35,1	44,9	41,5	45,1	57,2	53,8
	Non permanents	CDD	12,9	14,2	13,6	82,9	95,6	93,0	95,8	109,8	106,6
<b>S/total Biatoss</b>			<b>119,3</b>	<b>125,3</b>	<b>122,6</b>	<b>118,0</b>	<b>140,5</b>	<b>134,5</b>	<b>237,3</b>	<b>265,8</b>	<b>257,1</b>
<b>Totaux</b>			<b>278,5</b>	<b>289,7</b>	<b>281,8</b>	<b>199,4</b>	<b>221,0</b>	<b>207,3</b>	<b>477,8</b>	<b>510,7</b>	<b>489,1</b>

Ce tableau fait état d'une moyenne annuelle des ETPT (source Oremis 01) des effectifs et d'une analyse par typologie de personnel.

Entre l'exécution 2021 et celle de 2022, on note une variation globale de l'établissement de +11,3 ETPT répartis entre -8,5 ETPT d'enseignants et +19,8 ETPT de personnels BIATSS, et à forte proportion sur les personnels à statut contractuel et sous le plafond des ressources propres permettant d'accompagner les projets développés au titre de la diversification des activités de l'établissement pour pallier notamment à sa sous dotation.

Mais au-delà, les effectifs d'enseignants et enseignants-chercheurs sous plafond Etat sont strictement identiques avec une très légère répartition due au remplacement réglementaire d'enseignants titulaires, sortis en détachement temporairement, par des enseignants contractuels.

Concernant les enseignants contractuels du plafond des ressources propres, la variation des -8 ETPT ne reflète en rien la réalité car elle est dans les fait à 0. En effet, les contrats de « chercheurs » catégorisés dans la population des enseignants dans la source Oremis en 2021, ne sont en réalité que des personnels BIATSS - IGR sur contrat de recherche.

A partir de 2022, ces mêmes contrats « chercheur » qui gonflaient artificiellement la ligne « enseignant » viennent accroître le volume des personnels BIATSS car leurs contrats de travail ont été rebasculés, à raison, en contrat BIATSS sur projet recherche en 2022.

Les ETPT des personnels BIATSS titulaires varient légèrement en 2022 suite à de nombreux mouvements en cours d'année ponctués par le recrutement par voie de concours spécifique BOE de deux agents au 1er septembre 2022 déjà présents dans les effectifs, d'un contrôleur de gestion par création de poste sur lequel a été positionnée une agente de retour de détachement, d'un retour de disponibilité et d'un remplacement d'une fin de CDD sur poste Etat par une titulaire, compensés par le départ pour motif de mutation et de retraite.

L'augmentation du nombre des personnels BIATSS contractuels s'explique en partie et artificiellement par la réaffectation de ces contrats BIATSS de recherche vus ci-dessus, et le recrutement de +5 agents sur projets financés (hors recherche), +2 agents pour l'environnement de la formation continue, +3 agents en renfort de soutien dans les services suite à des absences ou accroissement d'activité.

On note le relèvement à 310 postes du plafond Etat, contre 309 précédemment, par l'ouverture d'un poste de Doctorant à compter de septembre 2022.

Le plan de relance qui a conduit à la création de places supplémentaires pour les bacheliers de la rentrée 2020/2021 a permis l'octroi temporaire d'un financement, par le Ministère via la SCSP, d'un poste d'enseignant contractuel à durée limitée.

Au budget rectificatif 2022, il a été voté un volume de 510,7 ETPT dans l'attente des recrutements pour des projets financés et pour répondre à notre engagement de consolidation des activités de pilotage, et qui finalement n'ont pas pu être concrétisés en 2022 par défaut de candidats.

## [2-Tableau des autorisations budgétaires \(Tableau 2\)](#)

Le **solde budgétaire 2022** est déficitaire pour un montant de 513k€. Ce solde représente la différence entre les recettes budgétaires encaissées et les dépenses budgétaires décaissées (Crédits de paiement). Le budget rectificatif n°2 prévoyait un solde budgétaire déficitaire de 3 758k€.

Sur ce point, si l'on constate que le taux d'exécution global des recettes est très satisfaisant à hauteur de 98%, le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement est en-deçà des prévisions réalisées lors du BR2 2022.

L'analyse des tableaux 3 et 3bis permettront de donner des éclairages sur les circonstances ayant conduit à cette sous consommation.

Il convient également de rapprocher ce solde budgétaire du solde annuel 2022 des opérations fléchées qui sont décrites dans le tableau 8. Ce solde des opérations fléchées est de -1 335k€, il impacte le solde budgétaire et permet d'évaluer alors le solde budgétaire uniquement lié aux dépenses et recettes globalisées qui est excédentaire à hauteur de 822k€.

### 2.1 – Les dépenses de personnel

#### 2.1.1 - Analyse de la masse salariale

En GBCP, les autorisations d'engagement (AE) sont égales aux crédits de paiement (CP). Par conséquent, les AE et les CP devraient être analysés indistinctement.

Toutefois, il est à noter des dépenses de personnel qui interviennent hors processus de paie mais via des bons de commande (compte 621) comme par exemple, des mises à disposition de personnel ou des gratifications de stagiaire. Ces dépenses peuvent faire l'objet d'un décalage temporel de paiement et être inscrites en passif social.

La dépense globale de personnel en 2022 est de 32 773k€ correspondant à 32 764k€ de masse salariale et 8,7k€ de dépenses de personnel gérées indépendamment en entité budgétaire, pour une recette de crédits de masse salariale 26 313k€ octroyée via la subvention pour charge de service public.

Plafond	Statut / Population		Exécuté 2021	BI 2022	BR2-2022	Exécuté 2022	Taux d'exécution
Emplois sous plafond 1 (1)	Titulaires	EC et Ens.	11 529 635 €	11 701 569 €	11 995 324 €	12 061 190 €	101%
		BIATSS	5 779 145 €	6 072 369 €	6 277 172 €	6 145 114 €	98%
		dont cours complémentaires (notamment ceux financés sur ressources propres) en BRUT	405 974 €	408 363 €	408 363 €	415 799 €	102%
	Sous-total titulaires		17 308 780 €	17 773 938 €	18 272 496 €	18 206 304 €	100%
	Non titulaires	EC et Ens.	3 236 719 €	4 128 151 €	3 952 652 €	3 400 905 €	86%
		dont ATER et doctorants contractuels	533 019 €	390 263 €	488 673 €	543 011 €	111%
		BIATSS et autres non titulaires	1 350 538 €	1 177 091 €	1 157 915 €	1 547 287 €	134%
dont CDI		2 856 978 €	3 331 073 €	3 242 019 €	3 232 105 €	100%	
Sous-total non titulaires		4 587 257 €	5 305 242 €	5 110 567 €	4 948 192 €	97%	
Total titulaires et non titulaires (plafond 1)		21 896 036 €	23 079 180 €	23 383 063 €	23 154 496 €	99%	
Emplois sous plafond 2 (1bis)	Non titulaires (dont Rech)	EC et Ens.	3 453 580 €	4 028 087 €	4 038 813 €	2 988 501 €	74%
		dont CDI	846 572 €	929 575 €	920 378 €	951 675 €	103%
		BIATSS et autres non titulaires	4 824 962 €	5 322 343 €	5 175 218 €	5 673 032 €	110%
	dont CDI	1 728 164 €	1 775 453 €	2 111 617 €	2 103 410 €	100%	
Total non titulaires (plafond 2)		8 278 542 €	9 350 430 €	9 214 031 €	8 661 533 €	94%	
TOTAL GENERAL (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires	EC et Ens.	11 529 635 €	11 701 569 €	11 995 324 €	12 061 190 €	101%
		BIATSS	5 779 145 €	6 072 369 €	6 277 172 €	6 145 114 €	98%
	Sous-total Titulaires		17 308 780 €	17 773 938 €	18 272 496 €	18 206 304 €	100%
	Non titulaires (plafonds 1 et 2)	EC et Ens.	6 690 299 €	8 156 238 €	7 991 465 €	6 389 406 €	80%
		BIATSS et autres non titulaires	6 175 500 €	6 499 434 €	6 333 133 €	7 220 318 €	114%
	Sous-total Non Titulaires		12 865 799 €	14 655 672 €	14 324 598 €	13 609 725 €	95%
TOTAL GENERAL		30 174 579 €	32 429 609 €	32 597 094 €	31 816 029 €	98%	
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (vacations enseignement et Vacances étudiants)			668 759 €	844 991 €	911 131 €	948 241 €	104%
Total des dépenses de personnel traitées en paye			30 843 338 €	33 274 600 €	33 508 225 €	32 764 270 €	98%
Autres dépenses de personnel non traitées en paye (ex : action sociale, visites médicales, etc)			11 504 €	35 800 €	35 800 €	8 745 €	24%
Total des dépenses de personnel			30 854 842 €	33 310 400 €	33 544 025 €	32 773 015 €	98%
dont dépenses de personnels sur contrats de recherche			2 999 485 €	2 950 323 €	2 950 323 €	2 794 392 €	95%

L'analyse rétrospective de l'exercice 2022 fait état d'une exécution de 98% avec un montant de 32 764k€ en dépenses de personnel, constatant une hausse de +1,9M€ (+6,2%), qui se concentre pour 900k€ sur les personnels titulaires et pour 1M€ sur les personnels BIATSS contractuels.

Compte tenu d'une proportion de 40% de l'effectif « contractuel » permanent (hors recherche) ayant un contrat de travail adossé à une grille de rémunération « indicée » liée à la particularité de notre structure d'emploi, l'établissement se voit fortement impacté par le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) d'un personnel peu mobile (246k€ dont 120k€ pour les agents titulaires), et par la réévaluation du point d'indice de +3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 engendrant 410k€ pour 6 mois (277k€ pour les titulaires et 133k€ pour les contractuels). Il est à noter aussi que cette réévaluation du point d'indice

compensée sur la part des contractuels sous plafond Etat ne sera que partielle pour l'UTT dans la mesure où la grande majorité des contractuels sont positionnés sur le hors plafond (*rapport en nombre de 1 à 1,5*), que la compensation n'est effective qu'à compter de 2023.

La campagne emploi initiée au budget 2021 a engendré une extension en année pleine sur 2022 de 652k€, et la campagne emploi de 2022, par manque de candidats ou de remise au fil de l'eau par contrainte budgétaire, a engendré un coût de 249k€ sur l'exercice 2022. Les recrutements sur projets financés, quant à eux, ont généré 105k€.

Des mesures de rémunérations accessoires et complémentaires locales ou règlementaires abondent également le volume des dépenses de personnel en 2022 :

- ✓ Le cumul du versement du solde de la PRES (Prime Recherche Enseignement Sup) des enseignants et enseignants-chercheurs fonctionnaires, pour la période du 01/09/2021 au 31/12/2021 opéré en février 2022, et la mise en place du RIPEC part C1 mensuel à compter de janvier 2022, plus favorable que la PRES, impliquent une dépense complémentaire de 133k€.
- ✓ De plus, une renégociation locale de la PCA (prime charge administrative) intervenue fin 2021 couplée à la volonté de solder cette rémunération complémentaire au 31/08/2022 pour la mise en place du RIPEC part C2 dont le paiement est finalement différé sur 2023 suite à une négociation tardive, a engendré une dépense supplémentaire de 28k€.
- ✓ La vacation étudiante a connu également un bond de +61k€ (soutien post covid) par rapport à 2021, et des nouvelles dépenses comme la mise en place de la participation de la protection sociale complémentaire pour 39k€, ou le versement ponctuel d'une indemnité inflation pour les salaires nets en deçà de 2 000€ pour 23k€, ou encore la mise en place de l'indemnité par jour de télétravail pour 10k€.

### **Dettes sociales**

L'UTT intègre dans ses dépenses de masse salariale des charges de personnel qui n'ont pas donné lieu à décaissement en 2022. Ces éléments appelés « passifs sociaux » s'élèvent à 1,331M€ dont 922k€ de charges à payer en 2023.

- 367k€ de congés payés non pris
- 237k€ correspondant au prorata des heures complémentaires réalisées sur l'année universitaire 2022-2023
- 97k€ de vacances d'enseignement
- 219k€ correspondant à des éléments de décalage de paie de l'année 2022 (rappels de prime, de changements d'échelon, time-sheet 2022 payables du projet Eut+, rémunérations accessoires, etc...)

## 2.1.2 - Indicateurs

		2021			2022			Variation		
		Masse salariale	ETPT	MS/ETPT	Masse salariale	ETPT	MS/ETPT	MS	ETPT	MS/ETPT
Titulaires	Enseignants, Enseignants-chercheurs	11 529 635 €	106,15	108 616 €	12 061 190 €	105,26	114 585 €	4,6%	-0,8%	5,5%
	BIATSS	5 779 145 €	96,40	59 950 €	6 145 114 €	96,70	63 548 €	6,3%	0,3%	6,0%
Non Titulaires	Enseignants, Enseignants-chercheurs	6 690 299 €	134,35	49 798 €	6 389 406 €	126,75	50 410 €	-4,5%	-5,7%	1,2%
	BIATSS et autres non titulaires	6 175 500 €	140,90	43 829 €	7 220 318 €	160,40	45 014 €	16,9%	13,8%	2,7%
		30 174 579 €	477,80		31 816 029 €	489,11		23,4%	7,7%	15,4%

En 2022, on note une évolution de +1,2% à + 5,5% du ratio la masse salariale par ETPT en faveur de toutes les typologies de population ; elle traduit une part de l'incidence de l'augmentation du point d'indice de +3,5 % pour les personnels avec indice, du GVT, et du niveau de salaire plus élevé des BIATSS contractuels sur projets financés demandant une technicité spécifique adaptée pour réaliser le projet dans le temps imparti.

Part des Contractuels	2018	2019	2020	2021	2022
		54,0%	53,4%	54,7%	57,7%

Ces données démontrent la structuration atypique de l'établissement par la part importante de contractuels qui évolue inexorablement et notamment, suite à l'effervescence des projets financés structurels ou pédagogiques hors recherche.

## 2.2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement à la fois en AE comme en CP, présentent des taux d'exécution limités, respectivement 86% et 83%. Il existe, en effet, un important écart de 1 693k€ en AE et 2 027k€ en CP entre la prévision du BR2 2022 et l'exécution de l'exercice 2022. Ces écarts entre les prévisions et réalisations ont des origines diverses liées notamment aux activités suivantes :

- CFA SUP AVENIR remboursement des formations Y SCHOOLS pour 128k€ en AE et 367k€ en CP, au terme de l'exercice 2022, des dossiers restaient en souffrance (incomplets par exemple) et ne pouvaient pas faire l'objet de facturations et d'encaissements auprès des OPCOs. En conséquence, aucun reversement n'a pu être effectué à Y SCHOOLS. Au vu de ces éléments, il conviendra d'ajuster le Budget 2023.
- Projets fléchés en Afrique MoseFic et Asicio pour lesquels on constate une sous consommation de 338k€ en AE et 324k€ en CP
- Le projet Impact au Togo pour 90k€ en AE et CP
- Patrimoine, la prévision faite au BR2 sur l'augmentation des énergies a été surestimée à hauteur de 162k€ en AE et 315k€ en CP.
- Recherche – Ecart de 275k€ en AE et 265k€ en CP

Une partie des écarts constatés entre la prévision et l'exécution dans les projets partenariaux financés de type consortium, trouvent leur origine dans le fait que l'UTT est notamment tributaire du niveau et du rythme d'engagement des autres partenaires.

Il convient d'ajouter que le niveau de consommation des crédits en 2022 est en progression par rapport à 2021, +1 629k€ en AE et +944k€ en CP. Les principales évolutions concernent :

- EUT+ pour +200k€ en AE et +480k€ en CP
- Les projets MoseFic et Asicio +284k€ en AE et 334k€ en CP
- CFA +675k€ en AE au titre des reversements à Y SCHOOLS
- Services supports +219k€ dont les dépenses d'énergie et la DNUM

Pour cet exercice 2022, nous constatons un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement en nette progression par rapport à 2021. Ces taux s'affichent à 86% en AE et 83% en CP alors que ceux de 2021 étaient de 75% en AE et 81% en CP.

En progression mais pas encore totalement satisfaisants, ces taux d'exécution se rapprochent néanmoins tendanciellement des 90% requis en la matière. Sur ce point, il importe de favoriser la mise en place des personnels dévolus et des outils nécessaires au pilotage des activités afin d'optimiser les dépenses et les ressources.

Depuis 2015, l'UTT a beaucoup investi dans le développement de ses ressources propres (Formation continue, apprentissage, contrats industriels) pour faire face à la sous dotation structurelle et historique qui caractérise son budget. Faute de moyens mobilisables, la dimension pilotage de l'activité a été laissée en retrait au bénéfice du développement et de la pérennisation des activités.

Cependant depuis 2022, une inflexion volontariste est portée sur le sujet. Aussi, plusieurs recrutements (contrôleur de gestion, ingénieur qualité et responsable administratif et financier) ont permis de progresser sur cette question.

### 2.3 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 2 520k€ en AE et 3 366k€ en CP. Ces valeurs sont inférieures aux prévisions faites au BR2 2022 pour un montant de -1 460k€ en AE et -1 512k€ en CP.

Cet écart important est en majeure partie dû à la recherche qui présente une sous consommation des AE à hauteur de 615k€ en revanche, la consommation de CP correspondante a été conforme à la prévision du BR2. La réserve (pour permettre de faire face à l'obtention de nouveaux projets) constituée en AE sur le budget 2022 n'a pas été utilisée.

Les prévisions réalisées pour le CPER ont été réalisées en AE mais il demeure un solde disponible de 235k€ en CP.

Pour ce qui est des dépenses de la direction du Numérique, on constate une sous consommation d'AE à hauteur de 155k€ et une sous consommation de CP pour 100k€. Il faut préciser que sur ce poste de dépense, la crise sanitaire a un impact fort sur la possible acquisition et/ou les délais de livraison du matériel ayant pour conséquence un décalage plus important entre les AE et les CP.

### [3-Tableau des dépenses par origine et destination \(Tableau 3\)](#)

Ce tableau détaille les montants en AE et CP réalisés par destination et par nature. Nous nous attacherons ici à détailler les destinations dont les dépenses présentent des écarts significatifs avec les prévisions du BR2 2022, tout en mettant cette analyse en comparaison avec l'exercice 2021.

### **D102 - Formation initiale et continue de niveau Master**

Cette destination regroupe tous les services d'appui à la Direction à la Formation et à la Pédagogie, les formations d'ingénieur et master, les diplômes d'Université DU, les formations en apprentissage et les formations développées dans le cadre du plan stratégique au niveau Master ou plus.

Depuis plusieurs années, l'UTT a développé une offre diversifiée en matière de formation continue avec des diplômes universitaires et Master Spécialisés. Par ailleurs, l'apprentissage prend une part grandissante tant en Formation Initiale qu'en Formation Continue.

Sur cette destination, les écarts les plus importants concernent les dépenses de fonctionnement. Des écarts sont constatés entre la prévision au BR2 2022 et l'exécution soit une sous consommation de 429k€ en AE et 819k€ en CP.

Les principales raisons de ces écarts sont :

- Les projets d'enseignement n'ont pas engendré les consommations escomptées. Sur ce poste, nous constatons une sous consommation d'AE et CP pour 174k€, dont le projet Impact au Togo
- Les formations continues sont également impactées pour 130k€ en CP suite à un simple décalage de facturation, cela concerne la Formation A2I;
- Le CFA SUP AVENIR présente une sous consommation de 231k€ en AE et 510k€ en CP, dont 141k€ en AE et 357k€ en CP concernent plus spécifiquement les versements au profit de Y SCHOOLS.

Les dépenses d'investissement de cette destination se sont traduites par 225k€ en AE et 182k€ en CP, ces dépenses excèdent légèrement les prévisions du BR2 22 pour les AE mais sont légèrement en deçà pour les CP. Les montants réalisés sont équivalents à ceux constatés au compte financier 2021.

### **D107 - Recherche universitaire en mathématique, sciences et techniques de l'information, de la communication, micro et nanotechnologies**

Sur cette destination, les dépenses de fonctionnement se portent à 1 524k€ en AE et 1 536k€ en CP. Nous constatons un écart limité entre les prévisions et les réalisations -291k€ en AE et - 279k€ en CP pour les dépenses de fonctionnement. Les consommations constatées en 2022 sont conformes aux consommations habituellement constatées avec une légère augmentation.

Par ailleurs, en dépenses d'investissement, les réalisations sont de 928k€ en AE et 1 932k€ en CP, ces consommations ne sont pas en conformité avec les prévisions. On constate une sous consommation de 697k€ en AE et de 314k€ en CP.

### **D115 - Pilotage et animation du programme de l'établissement**

Sur cette destination, sont regroupés l'ensemble des coûts structurels de l'UTT et des projets structurants pour l'UTT notamment, le projet EU+ et les projets Afrique (MOSE FIC et ASICIAO).

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, le montant des crédits prévu est de 3 101k€ en AE et 3 028k€ en CP, la réalisation des AE et des CP est moindre par rapport à la prévision du BR2 de

1044k€ en AE en 547k€ en CP. Les natures de dépenses étant très variées sur cette destination, il est délicat de définir les raisons de cette sous consommation, néanmoins, certains postes de dépenses marquent un recul net :

- Projet EUt+ et Afrique qui sous consomment 402k€ en AE et 333k€ en CP.
- Les actions internationales et la mobilité étudiante ont été impactées par les restrictions de déplacement et présentent une sous consommation de 104k€ en AE et 108k€ en CP
- Les services supports enregistrent eux aussi une consommation inférieure à celle envisagée au BR2 pour 249k€ en AE et 215k€ en CP. Il s'agit du service administratif ou de la communication. La communication a été impactée par la crise sanitaire notamment pour les réceptions de remise des diplômes. De plus, un marché d'assurance a été prévu en 2022, il sera finalement notifié en 2023.

Les dépenses d'investissement réalisées sur cette destination sont en deçà de la prévision :

- Prévision BR2 de 1 092k€ en AE et 1 321k€ en CP
- Réalisation de 624k€ en AE et 437k€ en CP

Les écarts de 468k€ en AE et 884k€ en CP s'expliquent principalement par une sous consommation de crédits d'investissement du projet EvolutTion financé par le Conseil Départemental de l'Aube pour 82k€ et 109k€ en CP. Et notamment sur le volet informatique pour les raisons développées infra.

Le projet SIEP est également concerné par cette sous consommation pour 50k€ en AE et CP, S'expliquant par une reprogrammation du planning d'implémentation de l'outil informatique jusqu'en 2025

Sur cette destination D115, le gel de crédits mis en place depuis 2018 est un facteur expliquant une sous consommation, une partie des crédits n'étant pas libérée permettant d'assurer l'atterrissage de l'exercice.

#### 4-Tableau des recettes par origine (Tableau 3bis)

Ce tableau retrace le montant des recettes pour lesquelles un titre a été émis (sur l'exercice 2021 ou les exercices antérieurs) et l'encaissement reçu en 2022 associé à ce titre. Lors de la construction budgétaire, nous établissons une hypothèse d'encaissement sur les restes à recouvrer (encaissements reçus sur des titres émis avant 2022) et une hypothèse sur le niveau de recouvrement des titres émis en 2021. Au total, le niveau des encaissements est inférieur de 1 067k€ à la prévision.

Dans le détail, le BR2 2022 prévoyait une Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) de 27 318k€. La **SCSP** s'est finalement établie à **27 638k€**, l'écart constaté entre la prévision et le réalisé est de +360k€. La prévision a été dépassée en raison de dotations complémentaires perçues en décembre 2022. Ces dotations complémentaires ont été attribuées en compensation des dépenses d'énergie pour 176k€.

Les encaissements des **droits d'inscription** sont 184k€ en dessous de la prévision (budget = 1 433k€, exécution 1 249k€). Ce montant exécuté est sensiblement similaire à celui constaté au titre du Compte Financier 2021 arrêté à 1 293k€.

Les recettes de 2022 sont constituées de :

- 543k€ de droits d'inscription pour les étudiant nationaux et UE ;

- 706k€ de droits d'inscription des étudiants extra-communautaires éligibles aux tarifs différenciés.

Sur **la formation continue, les diplômes propres et la VAE**, l'exercice 2022 a généré 5 100k€ de recettes sur ce poste alors que la prévision était de 4 983k€ soit un écart de -117k€.

Sur les recettes en formation continue hors apprentissage, les réalisations ont été supérieures aux prévisions, les recettes encaissées se portent à 1 307k€ et la prévision était de 1 603k€. Les prévisions de recettes pour la licence professionnelle ETN n'ont pas été réalisées, de même que pour les formations dites CUBE pour lesquelles on prévoyait 117k€ de recettes et qui n'ont pas été mises en œuvre en 2022. Ce modèle de formation continue a été abandonné pour le BI 2023

En 2022, les recettes propres de l'UTT représentent un poids relatif de 21.89% (recettes propres appliquées sur le montant total des recettes). Ce ratio est en baisse par rapport à 2021 où il s'élevait à plus de 26%. Cette baisse est liée en grande partie à la baisse de volume de recettes du CFA en lien avec le retrait de Y SCHOOLS.

La **taxe d'apprentissage** a été plus importante que prévue puisque l'UTT a reçu 696k€ alors que le budget prévoyait 650k€, soit +7k€, alors que les recettes avaient été réajustées au BR2. Cette recette est en progression par rapport à l'exécuté 2021 où elle se portait à 654k€.

Les **recettes issues de la valorisation** sont également en forte progression, elles étaient prévues à 828k€ et se sont finalement arrêtées à 1 529k€.

L'ensemble des recettes fléchées était prévu au BR2 à hauteur de 3 282k€ et se sont réalisées pour 2091k€ soit un écart de 1 191k€. Cet écart correspond en grande partie aux recettes envisagées pour les nouveaux projets CPER qui n'ont pas pu débuter en raison de l'absence de décision de co-financement de la Région Grand Est.

## 5-Tableau d'équilibre financier (Tableau 4)

Au total, le solde budgétaire déficitaire (513k€) auquel on ajoute les opérations pour compte de tiers (cf tableau des opérations pour compte de tiers) et les montants encaissés mais pas encore rattachés des titres de recette ont généré un prélèvement sur la trésorerie fléchée de 1 334k€ et un abondement sur la trésorerie globalisée de 195k€.

Le solde budgétaire est un solde intermédiaire de variation de trésorerie, il doit être envisagé à la lumière des éléments reportés sur ce tableau d'équilibre financier et notamment l'impact des opérations non budgétaires. Ces opérations pour compte de tiers viennent atténuer l'impact de ce solde budgétaire très excédentaire.

Le montant assez élevé des opérations non budgétaires pour compte de tiers est en lien direct avec le projet EUt+.

La part du solde budgétaire dans la variation de trésorerie doit être pondérée par cet élément lié aux comptes de tiers, sans impact budgétaire.

## 6-Tableau des opérations pour compte de tiers (Tableau 5)

Le tableau des opérations pour compte de tiers présente les différentes opérations concernées. Hormis sur la TVA, le décalage entre les encaissements et les décaissements s'explique par un décalage temporel puisqu'à la fin de l'opération, il y a bien une égalité entre les deux sommes. De la même manière que pour l'exercice 2021, sur l'exercice 2022, les décaissements sont supérieurs aux encaissements de 823k€.

## 7- Tableau des recettes fléchées (tableau 8)

Ce tableau qui retrace l'évolution des différentes opérations fléchées permet à l'horizon 2026 d'apprécier l'équilibre de ces opérations et leur impact en terme de trésorerie.

Les flux des opérations fléchées doivent être rigoureusement identifiés et suivis, ils ont un impact sur l'analyse de la trésorerie fléchée et globalisée de chaque année. Ils permettent de donner des indications sur le décalage encaissements/décaissements des opérations fléchées qui ont un impact temporaire sur la trésorerie globalisée.

L'impact de ces opérations fléchées en 2026 génère un solde budgétaire déficitaire de 1 335k€ et contribue à alimenter le solde budgétaire de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces corrections permet de donner une projection des opérations fléchées en dépenses et en recettes jusqu'en 2026. Les soldes budgétaires résultant de chacune des années aboutissent à un solde excédentaire en 2026. Les soldes déficitaires sont temporaires et résultent du décalage entre les encaissements et les décaissements.

## 8-Analyse de la soutenabilité budgétaire

En 2022, le résultat patrimonial est positif de +127k€ en diminution par rapport à 2021. Le résultat reste supérieur aux prévisions budgétaires réalisées lors du BR2 de l'exercice 2022.

Le résultat est certes positif mais son faible montant au regard du budget de l'UTT démontre la nécessité d'un pilotage rigoureux du budget avec la construction d'une prospective financière réaliste pour les 5 années à venir. La mise à jour indispensable du business plan de l'UTT permettra d'envisager les actions à mettre en œuvre pour assurer une soutenabilité pluriannuelle du budget de l'établissement. En effet, l'évolution de la masse salariale progresse plus rapidement que les recettes en dépit des efforts consentis sur les ressources propres ce qui provoquera inexorablement un effet ciseau qu'il convient d'anticiper.

Cette prospective financière devra prendre en compte la sous dotation structurelle de l'UTT. Le dialogue est toujours en cours avec la tutelle pour atténuer, pour le moins, ce handicap et plus encore pour le résorber. Toutefois, la situation économique globale nous oblige à adapter le modèle économique à cette circonstance. Des actions pour la maîtrise des dépenses sont envisagées, bien évidemment pour la masse salariale dès 2023 mais également les dépenses de mobilité qui ont retrouvé en 2022 un niveau quasiment similaire à celui de 2019.

Le niveau de la capacité d'autofinancement régresse par rapport à 2021 et se porte au 31/12/2022 à 1 252k€ au lieu de 1 582k€ en 2021. Cette CAF permet de financer les investissements de l'UTT. Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 étant inférieures aux recettes d'investissement additionnées à la CAF, cela génère un prélèvement sur le fonds de roulement qui reste limité à 305k€.

La situation patrimoniale de cet exercice 2022 présente une baisse du fond de roulement qui se porte désormais à 8 393k€. Il représente désormais 66 jours de dépenses totales et 70 jours de dépenses de fonctionnement, bien au-delà des seuils prudentiels.

Pour ce qui est de la soutenabilité infra-annuelle, le tableau de trésorerie indique un niveau final de trésorerie de 9 325k€ qui reste satisfaisant et ne remet pas en question la capacité de l'UTT d'assumer ses dépenses. Cette trésorerie finale correspond à 69 jours de dépenses totales et 77 jours de dépenses de fonctionnement bien au-delà du seuil prudentiel.

La variation de la trésorerie est négative à hauteur de -1 140k€ et le besoin en fonds de roulement reste négatif (ce qui signifie que l'encaissement des créances est plus rapide que le décaissement des dettes).

Le niveau des restes à payer engendré par des opérations pluriannuelles est évalué à 795k€ au 31/12/2022 (tableau 9). Le solde total des restes à payer est quant à lui déterminé par le Tableau de Synthèse Comptable et Budgétaire (TSBC) et s'élève à 2 916k€ avec une variation annuelle de -623k€. Ce montant des Restes à payer qui est un indicateur de la soutenabilité pluriannuelle doit impérativement être fiabilisé pour pouvoir donner une indication de cette soutenabilité pluriannuelle.

Les indicateurs du niveau de rigidité du budget sont acceptables. En effet, le poids relatif des dépenses de personnel est de 71% (CP personnel/total CP). Il est stable par rapport à 2021.

La sous dotation pénalisante et peu compréhensible de l'UTT reste un sujet prégnant, au-delà des actions correctrices qu'il convient d'engager pour garantir la soutenabilité projetée de notre budget. L'UTT revendique, à cet égard, légitimement un rebasage équivalent aux autres écoles comparables lui permettant d'assumer pleinement sa charge de mission de service public délégué mais plus encore de formation des futurs ingénieurs indispensables aux enjeux majeurs et massifs de l'accompagnement de la réindustrialisation de la France.